

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois	
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion
Togo, France et autre pays d'expression Française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs

Prix du Numéro par porteur ou par Poste :

Togo, France et autres Pays d'expression Française 100 frs
Etranger : Port en sus

ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS

Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Éditogo B. P. 891 — Tél. : 21-37-18 — Lomé

Les abonnements et annonces sont payables d'avance

La ligne 80 frs

Minimum 250 frs

Chaque annonce répétée : moitié prix :

Minimum 250 frs

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION:

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation) 1

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

Avis de demandes d'immatriculation

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de première instance de Lomé et de ses sections d'Aného et de Sokodé.

Suivant réquisition n° 9724, déposée le 1er avril 1981, M. Laclé S. (Pierre) Adjétévi Akpansésé, profession de directeur d'école en retraite demeurant et domicilié à Lomé-Nyékouakpos, Rue Kwassi Quenum, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 19 a 16 ca situé à Tokpli cir. adm. d'Aného, connu sous le nom de Gboto-Vodugbé et borné au nord par la route de Gboto-Tokpli, au sud par les

propriétés Eho Amouzouvi et Justino de Medeiros à l'est par Justino de Medeiros et à l'ouest par Hodonou Agbevo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9725, déposée le 1er avril 1981 M. Soitim Dédiokou profession de musicien des FAT au Camp Landja demeurant et domicilié à Lama-Kara majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance totale de 7 a 50 ca situé à Dapaong Cir. Adm. de Dapaong connu sous le nom de Boumongue et borné au nord par la propriété Yendongou Douty Kangbéni Moussa, au sud par la propriété F. Nanfang, à l'est par la route inter-Etat, à l'ouest par la propriété Amina.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9726, déposée le 1er avril 1981 M. Bougala Kodjo Akakpo profession de commerçant demeurant et domicilié à Kpalimé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (S/c de M. Sah Kossivi Agbeko service topographie Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 23 ca situé à Kpalimé Cir. Adm. de Kloto connu sous le nom de Volové et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 38, à l'ouest par le lot n° 33.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9727, déposée le 1er avril 1981 M. Gomez Kossi Midodji profession d'agent d'affaires demeurant et domicilié à Lomé-Kodjoviakopé, 34 Rue Houndjago, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 90 ca situé à Aného commune d'Aného connu sous le nom de Nlessi et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par la route internationale Togo-Bénin, à l'est par les lots n°s 123 et 123 bis, à l'ouest par les lots n°s 120 et 120 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9728 déposée le 2 avril 1981 M. Simliwa Tchamitcha profession de militaire au Camp du R.I.T. demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 88 ca situé à Lama-Kara Cir. Adm. de Lama-Kara connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par le lot n° 1, au sud par le lot n° 4 à l'est par une rue en projet, à l'ouest par un espace vert.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9729 déposée le 2 avril 1981 M. Simliwa Tchamitcha profession de militaire au camp du R.I.T. demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 28 ca situé à Lama-Kara Cir. adm. de Lama-Kara connu sous le nom de Tomdè et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 13, à l'ouest par le lot n° 18.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9730 déposée le 2 avril 1981 M. Ayeh K. Vivor profession d'économiste gestionnaire demeurant et domicilié à Atakpamé majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (S/c de M. Lawson (Cyrille) Latévi, service topographique, Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 78 ca situé à Kpalimé Cir. Adm. de Kloto connu sous le nom de Tsvé et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par Apédo Anani, à l'ouest la propriété Ayeh.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9731, déposée le 3 avril 1981 M. Abo-tsi Kuma Inyéza profession de chef d'inspection des impôts demeurant et domicilié à Dapaong majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 25 ca situé à Dapaong Cir. Adm. de Dapaong connu sous le nom de Bou-monga et borné au nord par une rue en projet au sud par M.

Lamboni, à l'est par Adjana Tchaou, à l'ouest par la route internationale.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9732 déposée le 3 avril 1981 M. Iroukora Kossi profession d'infirmier d'Etat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (S/C de M. Badjéné Yao, topographe à Lomé, 12 rue S. It Gnémégnah) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 87 ca situé à Aflao Cir. Adm. de Lomé connu sous le nom de Totsivi et borné au nord et à l'est par la collectivité Adjessi, au sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé, à l'ouest par Séna Fontchè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9733 déposée le 6 avril 1981 M. Houessou B. Adjatcha profession de commerçant demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Abové route de Kpalimé (Togo-Boisson) majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 1 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 394 et 395, à l'est par le lot n° 390 et à l'ouest par le lot n° 387.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9734, déposée le 6 avril 1981 M. Akakpo Kossi Adanganba, profession de démarcheur, demeurant et domicilié à Lomé-Amoutivé-Biossé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise (s/c de M. Agbétröbu Djidoju — Domaines — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 20 ca situé à Amoutivé, commune de Lomé, connu sous le nom de Biossé, et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Sodogas Folly Ayi, au sud par la propriété Sodogas Folly Ayi et un passage.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9735 déposée le 6 avril 1981 M. Apety Komlavi profession d'architecte demeurant et domicilié à Lomé 48 Rue avenue de la libération majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 34 ca situé à Lomé commune de Lomé connu sous le nom de Doulassamé et borné au nord par Aglaço Kini, au sud par une ruelle, à l'est par le titre foncier n° 4923 RT, à l'ouest par un passage.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 9736 déposée le 7 avril 1981 M. Togbé-Senyo V. Komi profession de transitaire à Agetrac demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 2 a 86 ca situé à Tsévié Cir. adm. de Tsévié, connu sous le nom de Kogbé et borné au nord par le lot n° 8 à Mlle Akpa K. Balley, au sud par le lot 11 à M. Agbakou Kodjo, à l'est par une rue et à l'ouest par le lot n° 9 à M. Amouzou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9737, déposée le 7 avril 1981 M. Edoh Houéholé (Stanislas) profession d'agent de banque (UTB), demeurant et domicilié à Lomé Kodjoviakopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 496, à l'est par les lots n° 504 et 505.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9738, déposée le 7 avril 1981, Mme veuve Mensah Amédéhougho, née Edoh (Marthe), profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Edoh Kinholé, administration des impôts, Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 ares, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 508, au sud par le lot n° 506, à l'est par le lot n° 514, à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9739, déposée le 7 avril 1981, M. Womas Koami, profession d'ingénieur agronome-économiste, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Habitat, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de M. Djadou Djodji, service topographique, Lomé, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 ares 84 ca situé à Aflao, cir. adm. de Lomé, connu sous le nom d'Adjidogomé et borné au nord par Tengué Gname, au sud par Djikpo Amoussou, à l'est par Nyagblodjo Attisso et à l'ouest par Tengue Messavi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9740, déposée le 7 avril 1981, M. Bessan Amoussouvi Tino, profession d'employé de commerce, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de M. Anoumou Folly-Té, 2, Rue St Raphaël Lomé, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme

d'un triangle scalène, d'une contenance totale de 2 ares 94 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord-ouest par Ahiankou Sogan, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 20.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9741 déposée le 7 avril 1981, M. Noghé Yawo profession d'Economiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de M. Adedje Yawo CNSS service pension Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 26 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1206, au sud par le lot n° 1202, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par le lot n° 1203.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9742, déposée le 7 avril 1981 M. Attikese Kossi profession d'enseignant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de M. Adedje Yawo CNSS Lomé, service pensions, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 24 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1809, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 1804, à l'ouest par le n° 1802.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9743, déposée le 8 avril 1981 M. Agbangba K. Ayabe profession de technicien supérieur de laboratoire demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Dogbéavou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 02 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 365, au sud par une rue en projet, à l'est par les lots n° 350 et 351, à l'ouest par le lot n° 354.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9744, déposée le 8 avril 1981 Mme Amey Yaovi Kpessoussi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 54 ca situé à Nyékona-kpoè Commune de Lomé, et borné au nord à l'est et à l'ouest par la propriété Kake, au sud par une ruelle.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9745, déposée le 8 avril 1981 M. Bos-sou Agbessinou profession d'employé de banque UTB demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, s/c de Me Séwavi T. Adjetev, Notaire à Lomé demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 82 ca situé Aflao-Gakli Commune de Lomé et borné au nord par les lots n° 466 et 467, au sud par la ligne de la haute tension de Kpimé, à l'est et à l'ouest par la propriété Sedovon Tetteh.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 9746, déposée le 9 avril 1981 M. Teko Folly Assiongbonvi profession d'économiste à la CIMAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de M. Adadé Assiongbon, Voirie de Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 14 ca situé à Tokoin Commune de Lomé, connu sous le nom d'Aflao-Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 78, à l'est par le lot n° 85, à l'ouest par le lot n° 87.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière
Tété Wilson Bahun